

Initiales du président

Initiales de la directrice

No. de la  
résolution  
ou annotation

Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'École des Cavaliers

PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DES-PORTAGES-DE-  
L'OUTAOUAIS  
ÉCOLE DES CAVALIERS

Procès-verbal de la première séance du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021 tenue le 15 octobre 2020 à 18h30 en virtuel.

**SONT PRÉSENTS**

Mesdames

Myriam Allard	Parent
Claudine Clément	Enseignante
Stéphanie Désautels	Enseignante
Julie Foster	Parent
Édith Lacasse	Enseignante
Marie-Chantal Rouleau	Enseignante

Messieurs

Richard Bilodeau	Parent
Anthony MacKinnon	Parent
Marc Rousson	Classe principale, service de garde

**PARTICIPENT ÉGALEMENT**

Mesdames

Catherine Dubuc	Directrice
Hélène Robert	Membre de la communauté

**EST ABSENTE**

Madame Evelyne Lemire	Parent
-----------------------	--------

**1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

La directrice accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18h35.

**2. PRÉSENTATION DES MEMBRES**

Chaque membre se présente à tour de rôle.

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La directrice fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Madame Marie-Chantal Rouleau, appuyé par Monsieur Richard Bilodeau, d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Sujets retirés :

9 : Mot de l'OPP

14.7 : Orientation scolaire

<b>Initiales du président</b>  -----  <b>Initiales de la directrice</b>	<b>Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers</b>
---	--

Sujet ajouté :  
14.8 : Dîners « Pizza »

Adoptée à l'unanimité.

#### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 MAI 2020**

Il est proposé par Monsieur Richard Bilodeau, appuyée par Madame Claudine Clément, d'adopter le procès-verbal du 25 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité.

#### **5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

Achat de livres à la Librairie du Soleil

Quelques messages de parents mécontents ont été reçus pour le service et le manque de livres. Il s'agissait de la seule librairie qui offrait les livres cette année.

#### **6. QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune intervention du public

#### **7. MOT DE LA DIRECTION**

Madame Catherine Dubuc partage les informations suivantes :

- Des remerciements sont adressés à l'ensemble du personnel pour la grande collaboration lors de la rentrée scolaire en temps de pandémie. Ce fut un travail exceptionnel de la part de tous.
- Des difficultés d'embauche pour tous les corps d'emploi sont présentes. La pénurie de personnel qualifié devient un enjeu important.
- Il y aura une formation obligatoire pour tous les membres du CÉ en lien avec la nouvelle gouvernance scolaire. Des capsules sont à venir.
- Le ministre de l'Éducation a annoncé des modifications au régime pédagogique. Cette année, il y aura 2 bulletins officiels. Un premier sera envoyé au plus tard le 22 janvier 2021 et l'autre en fin d'année. La première communication sera envoyée sous peu afin d'informer les parents sur le développement de leur enfant depuis la rentrée. Une rencontre de parents aura lieu en novembre et une deuxième est prévue en avril 2021.
- La fête de l'Halloween sera soulignée par classe lors de la journée du 30 octobre 2020.
- Une course à obstacles au niveau de l'école aura lieu la semaine prochaine. Deux parcours seront élaborés. Quelques parents bénévoles seront sollicités pour assurer la sécurité des enfants.

<p><b>Initiales du président</b></p> <p>-----</p> <p><b>Initiales de la directrice</b></p>	<p><b>Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers</b></p>
--	---

- Il y aura un dîner pizza par mois cette année. La distribution sera effectuée par classe.
- Une communication a été envoyée à tous les parents du CSSPO afin de les solliciter pour siéger sur le comité EHDA du CSSPO.
- Il y a une baisse importante d'inscriptions au service de garde. On prévoit environ 220 élèves inscrits pour cette année.

#### **8. MOT DES ENSEIGNANTS**

- Madame Marie-Chantal Rouleau mentionne qu'une vidéo est offerte aux parents pour aider les enfants de 1<sup>re</sup> année avec les différents apprentissages. Également, les enseignantes ont invité les parents à poser leurs questions lors d'une séance virtuelle.
- Madame Édith Lacasse remercie les parents pour leur compréhension lors des rencontres virtuelles du début. Également, elle remercie la direction pour l'encadrement et le soutien apportés.

#### **9. MOT DE L'OPP**

Sujet retiré

CE #2021-01

#### **10. ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT OU D'UNE PRÉSIDENTE AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Madame Catherine Dubuc explique le rôle de la présidence du conseil d'établissement.

Monsieur Richard Bilodeau propose de continuer en tant que président.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 56 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, stipule que le conseil d'établissement doit choisir son président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du Centre de services scolaire;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Marie-Chantal Rouleau, appuyée par Madame Julie Foster, il est résolu à l'unanimité;
- **DE NOMMER** Monsieur Richard Bilodeau comme président du conseil d'établissement de l'École des Cavaliers pour l'année scolaire 2020-2021.
- **DE MANDATER** Madame Catherine Dubuc pour qu'elle informe le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais du nom du nouveau président du conseil d'établissement de l'École des Cavaliers pour l'année scolaire 2020-2021.

<p><b>Initiales du président</b></p> <p>-----</p> <p><b>Initiales de la directrice</b></p>	<p><b>Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers</b></p>
--	---

CE #2021-02

**11. ÉLECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT OU VICE-PRÉSIDENTE AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Madame Catherine Dubuc explique le rôle de la vice-présidence du conseil d'établissement.

Madame Myriam Allard se propose.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 60 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, stipule que le conseil d'établissement désigne, parmi ses membres éligibles au poste de vice-président, une personne pour exercer les fonctions et pouvoirs de ce dernier
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Claudine Clément, appuyée par Madame Julie Foster, il est résolu à l'unanimité ;
- **DE NOMMER** Madame Myriam Allard comme vice-présidente du conseil d'établissement de l'École des Cavaliers pour l'année scolaire 2020-2021.

CE #2021-03

**12. CHOIX D'UN (E) SECRÉTAIRE**

Madame Julie Foster se propose pour effectuer le secrétariat.

- **CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'établissement veulent se choisir une secrétaire pour prendre les notes ;
- **CONSIDÉRANT** que les notes seront transcrites au propre par la secrétaire de l'école ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Richard Bilodeau, appuyée par Madame Marie-Chantal Rouleau, il est résolu à l'unanimité;
- **DE NOMMER** Madame Julie Foster comme secrétaire pour effectuer le secrétariat au conseil d'établissement de l'École des Cavaliers pour l'année scolaire 2020-2021.

CE #2021-04

**13. CHOIX DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ**

Madame Catherine Dubuc mentionne aux membres que Madame Hélène Robert a un intérêt à poursuivre comme membre de la communauté. Il y a la possibilité d'avoir une 2<sup>e</sup> personne.

- **CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 42, 5<sup>e</sup> par. de *la LIP*, le conseil d'établissement de chaque école doit nommer deux

représentants de la communauté;

- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Anthony MacKinnon, appuyée par Madame Marie-Chantal Rouleau, il est résolu à l'unanimité;
- **DE NOMMER** Madame Hélène Robert comme représentante de la communauté au conseil d'établissement de l'École des Cavaliers pour l'année scolaire 2020-2021.

#### 14. DÉCISIONS

CE #2021-05

##### 14.1. Date des rencontres

Les rencontres se dérouleront en virtuel le mercredi de 18h30 à 20h30.

- **CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 67 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement doit établir son calendrier de travail prévoyant au moins cinq (5) séances ;
- **CONSIDÉRANT** que les membres souhaitent que les rencontres se déroulent le mercredi soir ;
- **CONSIDÉRANT** que ce calendrier ne comprend que les séances ordinaires publiques ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Édith Lacasse, appuyé par Monsieur Anthony MacKinnon, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** le calendrier de travail 2020-2021 pour les travaux du conseil d'établissement.

18 novembre 2020	14 avril 2021
27 janvier 2021	12 mai 2021
17 mars 2021	9 juin 2021

##### 14.2. Règles de régie interne

Les membres du conseil d'établissement échangent sur le document des règles de régie interne et effectuent plusieurs changements. Compte tenu de la situation, le document sera approuvé lors de la prochaine rencontre.

##### 14.3. Budget de fonctionnement

Madame Catherine Dubuc nous informe que le budget de fonctionnement est de 750 \$. Le budget a été approuvé lors de la présentation du budget

<b>Initiales du président</b>  -----  <b>Initiales de la directrice</b>	<b>Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers</b>
---	--

de l'école au printemps dernier.

CE #2021-06

**14.4 Rapport annuel 2019-2020**

Madame Catherine Dubuc et Monsieur Richard Bilodeau présentent le rapport annuel.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 82 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, prescrit que le conseil d'établissement prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités ;
- **CONSIDÉRANT** que le rapport annuel a été préparé par Monsieur Richard Bilodeau, président ;
- **CONSIDÉRANT** que les membres ont eu l'opportunité de modifier ou d'enrichir le document ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Marie-Chantal Rouleau, appuyée par Madame Myriam Allard, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** le rapport annuel 2019-2020.

CE #2021-07

**14.5 Patinoire de proximité**

Madame Catherine Dubuc explique le projet. La ville a confirmé que la patinoire devra être dans le parc Robert-Stewart. La grandeur est à déterminer lors de la fabrication. La demande doit être envoyée à la ville dès demain afin de pouvoir profiter du programme de patinoire de proximité de la ville de Gatineau. Mme Dubuc est toujours à la recherche d'une personne responsable pour s'occuper de la patinoire. Si personne ne se manifeste, la demande ne sera pas envoyée.

- **CONSIDÉRANT** que les élèves de l'école utiliseront la patinoire pendant les heures de classe et en fin de journée avec le service de garde ;
- **CONSIDÉRANT** que les résidents du quartier pourront utiliser la patinoire en dehors des heures d'école ;
- **CONSIDÉRANT** l'implication des parents bénévoles ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Richard Bilodeau, appuyée par Madame Julie Foster, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'APPROUVER** la demande faite à la ville de Gatineau au nom du

<b>Initiales du président</b>  -----  <b>Initiales de la directrice</b>	<b>Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers</b>
---	--

conseil d'établissement de l'École des Cavaliers et d'investir le montant reçu pour les sorties en éducation physique (si la situation le permet).

**14.6 Éducation à la sexualité**

CE #2021-08

Madame Catherine Dubuc présente les différents contenus ainsi que les modalités d'organisation du service aux membres. Toutes les informations seront envoyées, par courriel, aux parents.

CE #2021-09

- **CONSIDÉRANT** que l'article 85 de la LIP, donne au conseil d'établissement le mandat d'approuver les conditions et modalités de l'intégration, dans les services éducatifs dispensés aux élèves, des contenus prescrits par le ministre dans les domaines généraux de formation proposée par la direction;
- **CONSIDÉRANT** la proposition des conditions et modalités de l'enseignement des contenus en matière d'éducation à la sexualité présentées par la direction;
- **CONSIDÉRANT** que la proposition de la direction a été élaborée avec la participation des enseignants, conformément à l'article 89 de la LIP;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Myriam Allard, appuyé par Monsieur Anthony MacKinnon, il est résolu à l'unanimité;
- **D'APPROUVER** les conditions et modalités de l'intégration, dans les services éducatifs dispensés aux élèves, des contenus prescrits par le ministre en matière d'éducation à la sexualité proposée par Madame Catherine Dubuc, directrice, dont une copie est jointe en annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**14.7 Orientation scolaire**

Sujet retiré

**14.8 Dîners « Pizza »**

Suggestion de reconduire la même compagnie (Pizza La Différence) et de conserver les mêmes coûts de 3 \$ la pointe.

Les sommes amassées seront investies pour le projet d'aménagement de la cour de l'école.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement de l'École des Cavaliers, le pouvoir, au nom de la commission scolaire, de solliciter et recevoir

<p><b>Initiales du président</b></p> <p>-----</p> <p><b>Initiales de la directrice</b></p>	<p><b>Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers</b></p>
--	---

toute somme d'argent désirant soutenir financièrement les activités de l'école;

- **CONSIDÉRANT** que l'administration des fonds est soumise à la surveillance du conseil d'établissement ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Marie-Chantal Rouleau, appuyée par Madame Stéphanie Désautels, il est résolu à l'unanimité;
- **D'ADOPTER** l'activité comme campagne de financement et que les profits réalisés serviront à la réalisation de la cour d'école.

## **15. INFORMATIONS**

### **15.1. Comité de parents**

Monsieur Richard Bilodeau, représentant de l'école au comité, partage les informations suivantes :

- Il y a eu 2 réunions jusqu'à présent. La première pour choisir les 5 parents pour les districts du CA. Lors de la 2<sup>e</sup> rencontre, des discussions ont eu lieu concernant la consultation de la politique de gestion des surplus dans les écoles. La politique doit être changée suite aux modifications à LIP. La fratrie pourrait être incluse dans cette nouvelle politique.
- Deux membres du Conseil d'établissement de l'école des Cavaliers siègent sur le conseil d'administration du CSSPO : Madame Édith Lacasse comme membre du personnel enseignant et Monsieur Richard Bilodeau comme parent.

### **15.2. Suivi de la pandémie**

Madame Catherine Dubuc partage les informations suivantes :

- En zone rouge, le port du masque est obligatoire à l'extérieur pour le personnel.
- Pour les groupes du SDG, les élèves doivent se trouver à 2 mètres si ces derniers ne sont pas dans la même classe.
- Aucune activité parascolaire et sortie;
- Il y a environ 15 élèves de l'école sont à l'école virtuelle.
- Le personnel est très impliqué au sein de l'école. Cette collaboration contribue au succès.

Madame Stéphanie Desautels mentionne que pour les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>



Initiales du président

-----

Initiales de la directrice

**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'École des Cavaliers**

années, la gestion du masque est toutefois difficile (ex : où le mettre lorsqu'il n'est pas utilisé, comment le porter).

**15.3. Protocole d'urgence**

Madame Catherine Dubuc mentionne que le protocole d'urgence est le même que celui présenté lors de l'assemblée générale.

**15.4. Activités parascolaires**

Madame Catherine Dubuc mentionne aux membres qu'aucune activité parascolaire n'a débuté. Compte tenu de la situation, le dossier est en pause jusqu'à Noël.

**15.5. Situation du traiteur**

Le traiteur Lindocile a mis en pause son service de traiteur pour une période indéterminée. Pour le moment, aucun traiteur n'est prévu. Un suivi sera effectué dès que de nouvelles informations seront partagées.

**16. VARIA**

Monsieur Anthony MacKinnon mentionne qu'il a constaté une amélioration au niveau de la sécurité et de la circulation en zone de construction à proximité de l'école. Madame Catherine Dubuc mentionne que l'école a communiqué avec l'entreprise Bouladier et des suivis ont été faits avec policier éducateur.

**17. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Madame Marie-Chantal Rouleau que la séance soit levée à 20h45.

La prochaine rencontre aura lieu le 18 novembre 2020 à 18h30.

\_\_\_\_\_  
Richard Bilodeau  
Président

\_\_\_\_\_  
Catherine Dubuc  
Directrice